

**MONDO TV FRANCE**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 2.029.729 euros**  
**Siège social : 52-54, rue Gérard 75013 PARIS**  
**489 553 743 RCS PARIS**

<p><b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2020</b></p>
---

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise) et présentation des comptes ;
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice et lecture du rapport spécial du Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des conventions réglementées et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat social ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Nous vous rappelons qu'il s'agit du 13ème exercice de notre société.

Cet exercice a été marqué par :

- La production de Rocky Kwaterner avec la livraison des 39 derniers épisodes sur 52 épisodes que comporte la série.
- La mise en production de la série Disco Dragon en partenariat avec France Télévision.

- La présentation de Grisu et Suzon deux projets d'adaptation en série qui ont été présentés aux marchés en 2019 et qui ont fait l'objet d'intérêts à confirmer en 2020.
- L'extension du mandat de ZDF jusqu'au 31 décembre 2028 sur la production de Sherlock Yack.
- La signature d'une option sur une nouvelle adaptation d'un bande dessinée aux éditions Jungle.

## **SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

La société poursuivra la fabrication de la production de « Disco Dragon » pour livraison des 26 premiers épisodes à fin 2020.

Nous poursuivrons par ailleurs :

- nos recherches de nouveaux projets issus d'œuvres jeunesse et/ ou de projets originaux,
- notre travail de développement des projets encours

## **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Néant

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Néant

## **EVENEMENTS POST CLOTURE**

Les évènements encours à la date d'arrêté des comptes nous amènerons à compléter notre rapport à l'assemblée générale en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures gouvernementales proposés ces prochains jours et de leurs impacts sur l'activité de la société à la date de l'assemblée générale amenée à statuer sur les comptes 2019.

## **RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2019

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 1 223 800 euros contre 464 256 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

La production immobilisée s'élève à 2 380 380 euros contre 1 424 269 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

Le total des produits d'exploitation s'élève à 4 687 705 euros contre 2 712 851 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 5 023 144 euros contre 3 784 995 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

Le résultat d'exploitation ressort en négatif de 335 439 euros contre un résultat négatif de 1 072 145 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 151 874 euros contre 1 111 211 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

Le montant des charges sociales s'élève à 582 730 euros contre 546 148 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

L'effectif salarié moyen qui s'élève à 20 salariés au 31/12/2019 dont 16 intermittents.

Compte tenu d'un résultat financier négatif de 60 579 euros, d'un résultat exceptionnel négatif de 2 759 euros, et d'un crédit d'impôt de 234 304 euros, le résultat net de l'exercice ressort à une perte de 164 473 euros contre une perte de 863 457 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Compte tenu des éléments ci-dessus le résultat de l'exercice se solde par une perte de 164 473 euros.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 7 658 284 euros.

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes comptables que celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 164 473 euros de la façon suivante :

Report à nouveau : 164 473 euros

## **DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

La société n'a pas distribué de dividendes en 2019, 2018 et 2017.

## **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

## **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Il a été conclu une convention d'assistance entre la société ZILI Editions et Mondo TV France rentrant dans le champ d'application de l'article L225-86 du Code de Commerce au cours de l'exercice.

## **LISTES DES MANDATAIRES SOCIAUX**

- Monsieur Matteo Corradi, de nationalité italienne, né le 26 février 1974 à Rome (Italie) et demeurant via Siracusa 2/A 00161 Rome (Italie) ; Président du conseil d'Administration
- Madame Sylvie Mahé, de nationalité française, née le 28 janvier 1964 à Versailles (78000) et demeurant 59, rue du Ruisseau 75018 Paris, Administratrice Directrice Générale
- Monsieur Carlo Marchetti, de nationalité italienne, né le 17 Septembre 1969 à Rome (Italie) et demeurant Via dell'Orsa Maggiore 125, 00144 Rome (Italie) ; Administrateur
- Madame Eve Charlton, de nationalité française, née le 25 octobre 1950 à Paris (75006) et demeurant 11, rue Villehardouin 75003 Paris. Administrateur

- Madame Feliciano Gargano, de nationalité italienne, né à Avelino (Italie) le 11/09/1986 et demeurant Via Rionero 3/int 6 CAP 00141 Rome (Italie), Administrateur indépendant

## **REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS**

Les membres du Conseil d'administration ne sont pas rémunérés au titre de leurs fonctions.

## **INFORMATION SUR LES DELAIS DE REGLEMENT DES FOURNISSEUR ET CLIENTS**

Annexe jointe.

## **CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport et nous vous remercions de bien vouloir les approuver.

## **IDENTIFICATION SOCIETE MERE – CONSOLIDATION**

La société MONDO TV SPA, société par actions de droit italien au capital de 18.207.106 euros, dont le siège social est à Rome (Italie) via Brenta 11 cap 00198, enregistrée sous le numéro REA 604174, représentée par Monsieur Matteo Corradi, son Président, détient 30,23 % du capital de la Société. La société MONDO TV France est en intégration globale.

## **TABLEAU DE RESULTATS DES CINQ DERNIERES ANNEES**

Vous trouverez en annexe le tableau de résultats des cinq dernières années.

\*\*\*

## **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise lequel est inclus dans le

présent rapport de gestion comme l'y autorisent les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

## 1/ Modalités d'exercice de la Direction Générale

Il est rappelé, en tant que de besoin, qu'en application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du code de commerce, le conseil d'administration a, lors de sa séance du 20 février 2013 et conformément à la faculté qui lui est offerte par l'article L. 225-51-1 du code de commerce, décidé de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

## 2/ Mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 1° du code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la société durant l'exercice :

- Monsieur Matteo Corradi, de nationalité italienne, né le 26 février 1974 à Rome (Italie) et demeurant via Siracusa 2/A 00161 Rome (Italie), Président du conseil d'Administration exerce par ailleurs :
  - o La fonction de Président de MondoTV SPA
  - o le mandat Président et administrateur de Mondot TV SPA,
  - o Le mandat d'administrateur de Mond TV Suisse
  - o Le mandat d'administrateur de Mondo TV ibéroamerica SA
  - o Le mandat d'administrateur de Mondo TV Canaias SLU
  
- Madame Sylvie Mahé, de nationalité française, née le 28 janvier 1964 à Versailles (78000) et demeurant 59, rue du Ruisseau 75018 Paris, Administratrice Directrice Générale exerce par ailleurs le mandat de Gérante au sein de la société Luciole Image SARL ;
  
- Monsieur Carlo Marchetti, de nationalité italienne, né le 17 Septembre 1969 à Rome (Italie) et demeurant Via dell'Orsa Maggiore 125, 00144 Rome (Italie) ; Administrateur, exerce par ailleurs :
  - o Le mandat d'administrateur de Mondot TV SPA
  - o Le mandat d'administrateur de Mondo TV ibéroamerica SA
  
- Madame Eve Charlton, de nationalité française, née le 25 octobre 1950 à Paris (75006) et demeurant 11, rue Villehardouin 75003 Paris. Administrateur, exerce par ailleurs la fonction de Présidente au sein de la société ZILI Editions SAS ;

- Madame Feliciano Gargano, de nationalité italienne, né à Avelino (Italie) le 11/09/1986 et demeurant Via Rionero 3/int 6 CAP 00141 Rome (Italie), Administrateur indépendant, n'exerce par ailleurs pas d'autre mandat.

3/ Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;

La société n'ayant aucune filiale, cette rubrique est sans objet.

4/ Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital en annexe.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 3° du code de commerce, nous vous invitons à trouver en annexe jointe un tableau récapitulatif des délégations accordées par l'assemblée et l'usage qui en a été fait pendant l'exercice 2019.

Le conseil d'administration